

VIOLENCES INTRA-CONJUGALES, VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE



Thomas Le Jeannic,
statisticien

Huong Dang-Vu,
économiste

Dans le cadre de la réforme de la prévention de la délinquance définie par la loi du 5 mars 2007, une attention particulière est portée sur les violences intrafamiliales et notamment, les violences faites aux femmes. La prévention de ces violences intrafamiliales est même désormais l'une des quatre priorités affichées du plan triennal de prévention de la délinquance arrêté le 2 octobre 2009.

Elle se heurte néanmoins à de nombreuses difficultés : nécessité d'une importante coopération des différents acteurs sociaux dans la prise en charge des victimes, et donc d'échange des informations, tout en préservant la confidentialité des situations humaines ; nécessité encore d'une détection précoce des faits de violence ; problème de la mesure et de la prise en compte des violences psychologiques ; etc. Et, avant même la prise en charge et le suivi des victimes, se pose

le problème de la mesure des violences intrafamiliales, particulièrement celles faites aux femmes : quelles sont leurs natures ? Sur qui s'exercent-elles ? Par qui sont-elles exercées ? Quelle est leur importance réelle ?

Pour tenter de répondre à ces questions, cet article s'appuie sur une première exploitation et analyse des réponses recueillies par l'Insee dans les enquêtes nationales annuelles de victimation, dénommées enquête « Cadre de vie et sécurité », en 2007, 2008 et 2009 (1).

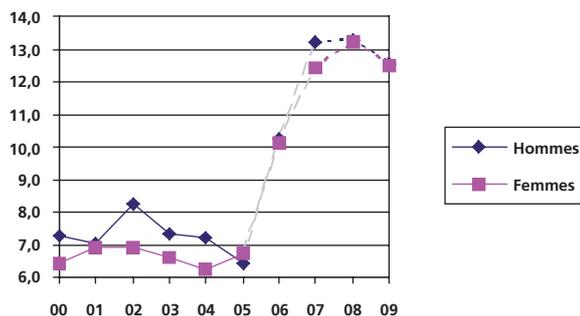
Les violences subies par les femmes sont d'abord extraconjugales

Premier constat : les principales violences subies par les individus sont verbales (menaces et injures). Les injures en sont la

forme la plus fréquente loin devant toutes les autres (3 fois plus que les menaces et 4 fois plus que les vols sans violence), et touchent aussi bien les hommes que les femmes. Ce ne sont cependant pas des violences intraconjugales, puisqu'elles sont à la fois subies en dehors du foyer et commises par un tiers (qui n'est pas le conjoint ou l'ex-conjoint). Le taux global de victimation par injures pour les femmes est de 16,8 %, soit environ une personne sur six, dont seulement 0,7 % commises par le conjoint (ou ex-conjoint). Cependant, l'enquête n'aborde pas les violences verbales ou psychologiques au sein du ménage en raison des difficultés à les appréhender de manière objective. Si c'était le cas, on aurait sans doute également une assez forte prévalence de ces atteintes à la personne, plus fréquentes que les coups ou les atteintes sexuelles.

Les évolutions des agressions dans les enquêtes de victimation CVS : de faibles variations et un appareil de mesure encore jeune

Cet article utilise essentiellement les résultats de trois enquêtes annuelles *Cadre de vie et sécurité* (CVS), dispositif qui n'a démarré qu'en 2007. Étant donné les faibles fluctuations des agressions au cours du temps et afin d'avoir une série d'observations plus longue, les réponses à une question posée antérieurement dans le dispositif des *Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages* (EPCV) de l'Insee, ont été récupérées et présentées dans le graphique ci-contre. Dans les EPCV (ici de 2000 à 2006), la question était : « En année N-2 ou en année N-1, avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violence, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ? ». Cependant, à partir de 2006, elle a été légèrement modifiée : « En année N-2... d'actes de violence, **même verbaux**, y compris de la part... ? ». Cette même question est désormais posée chaque année dans l'enquête CVS (i.e. depuis 2007) qui s'inscrit dans un questionnaire entièrement consacré au thème de la victimation, ce qui n'était pas le cas des EPCV. Aussi, les fluctuations au cours du temps constatées dans les réponses sont essentiellement dues aux changements de question ou de protocole d'enquête.



Source : Insee - EPCV 2000 à 2006 - CVS 2007 à 2009.

Lecture : dans l'enquête de 2000 (portant sur les victimations de 1998-1999), 7,3 % des hommes et 6,4 % des femmes ont déclaré avoir été victimes d'actes de violence.

L'indication d'agressions « mêmes verbales » fait fortement monter le taux de victimation en 2006. Et le fait de poser cette même question dans une enquête entièrement consacrée à cette thématique le fait encore grimper fortement entre les enquêtes de 2006 et 2007. À méthodologie constante, on ne constate que des évolutions très faibles. Tout juste peut-on signaler une petite hausse des agressions chez les hommes dans l'enquête de 2002, correspondant à une période d'observation de 2000-2001, et dans l'enquête de 2008 (période 2006-2007) pour les femmes, ainsi qu'une légère baisse pour les deux sexes dans l'enquête de 2009 (période 2006-2008).

Les violences intra-conjugales sont d'abord des coups, portés sur les femmes

Deuxième constat : les violences intraconjugales, pour les hommes comme pour les femmes, sont d'abord des agressions physiques, commises au sein du foyer. À presque 70 %, les victimes de ces coups sont des femmes. Ces chiffres peuvent sembler faibles (trois femmes sur cent battues par leur conjoint lors des deux dernières années) mais ils ne tiennent pas compte de deux facteurs essentiels : la gradation des violences physiques subies et l'éventuelle répétition des coups. Cette première lecture ne permet donc pas de distinguer la femme qui a reçu une gifle au cours des deux dernières années de celle qui est régulièrement rouée de coups. Mais d'autres chiffres, d'origine policière, permettent de mesurer

les faits les plus dramatiques : les violences intraconjugales représentent plus d'un quart des violences volontaires, en constante augmentation depuis 2004 et environ 150 femmes meurent chaque année sous les coups de leur conjoint (2).

Une violence physique faite aux hommes méconnue

Les violences physiques faites aux hommes au sein du ménage sont, dans le débat social, une réalité souvent méconnue. Il s'agit certes d'une victimation relativement faible, derrière les injures, les menaces, les vols et les agressions en dehors du foyer, mais elle touche 1,5 % des hommes au sein du foyer. Dans les deux tiers des cas, ces coups ne sont pas portés par la femme. Il pourrait alors s'agir de conflits conjugaux réglés par personne interposée : un ex-conjoint, un parent ou une

connaissance venue régler un différend entre les conjoints ou une réponse à une agression antérieure de la femme ou des enfants.

Les violences intra-conjugales sont surtout subies par les femmes

Malgré le cas précédent et méconnu des coups portés sur les hommes, les violences intraconjugales, c'est-à-dire commises par le conjoint ou l'ex-conjoint, sont cependant toutes très nettement subies par les femmes. Le cas le plus flagrant est celui des viols en dehors du foyer, qui sont subis à 95 % par les femmes. Curieusement, la proportion est moindre au sein du foyer, puisque les viols intraconjugaux sont subis par les femmes à 83 % et, par conséquent, 17 % des viols intraconjugaux au sein du foyer sont donc subis par les hommes. La victimation la plus également répartie est celle des vols avec ou sans violence commis en dehors du foyer, subis par les femmes dans respectivement 64 et 57 % des cas. Mais, en moyenne, les violences intraconjugales sont des violences faites aux femmes à 80 %.

Tableau 1 : Les différents types d'agressions subies par les individus

	Femmes	Hommes
Violences au sein du foyer commises par un conjoint		
Agressions physiques	3,1 %	1,5 %
<i>dont agressions commises par le conjoint</i>	1,2 %	0,5 %
Viols	0,6 %	0,2 %
<i>dont viols commis par le conjoint</i>	0,2 %	ε
Violences en dehors du foyer commises par un conjoint ou ex-conjoint		
Agressions physiques	2,5 %	3,6 %
<i>dont agressions commises par le conjoint ou l'ex-conjoint</i>	0,6 %	0,1 %
Viols	1,2 %	0,4 %
<i>dont viols commis par le conjoint ou l'ex-conjoint</i>	0,2 %	ε
Vols avec violence	0,7 %	1,3 %
<i>dont vols commis par le conjoint ou l'ex-conjoint</i>	ε	ε
Vols sans violence	3,3 %	3,7 %
<i>dont vols commis par le conjoint ou l'ex-conjoint</i>	ε	ε
Menaces	5,9 %	7 %
<i>dont menaces proférées par le conjoint ou l'ex-conjoint</i>	0,6 %	0,2 %
Injures	16,8 %	14,8 %
<i>dont injures proférées par le conjoint ou l'ex-conjoint</i>	0,7 %	0,2 %

Source : Insee - Enquêtes CVS empilées 2007-2008-2009.

Champ : Victimation subie au cours des deux années précédant l'enquête par les individus de 18-59 ans résidant en France métropolitaine.

Une victimation variable selon les caractéristiques individuelles

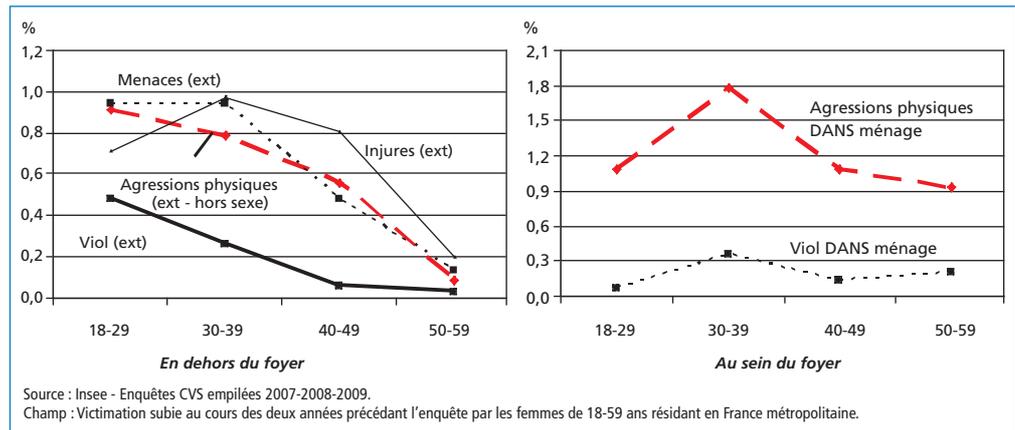
Il est raisonnable de penser que toutes les femmes victimes des mêmes violences ne le sont pas de la même manière et que, d'une façon ou d'une autre, certaines caractéristiques socio-économiques individuelles peuvent être liées à leur éventuelle prédisposition. Une véritable analyse d'impact est hors de portée de cette première exploitation statistique : il faudrait par exemple recourir à des modèles économétriques multifactoriels. Mais l'analyse des réponses aux enquêtes CVS, croisée (3) avec certaines données individuelles (âge, composition du foyer, habitat...) permet de mettre en évidence quelques liens statistiques. De nombreuses autres caractéristiques individuelles auraient ainsi pu être prises en compte grâce à ces enquêtes, mais leurs impacts

(1) Pour une meilleure significativité statistique, les données de cet article sont les moyennes des réponses obtenues en 2007, 2008 et 2009 lors de l'enquête CVS-Insee. Les personnes y sont interrogées de manière anonyme et confidentielle sur les violences subies lors de deux dernières années. Pour plus de détails sur la méthodologie de ces enquêtes, consulter le site de l'Insee.

(2) D'après les chiffres publiés annuellement par les services de police et de gendarmerie des faits constatés de violences volontaires sur une femme majeure par son conjoint ou ex-conjoint.

(3) À l'aide de modèles de régression logistique.

Graphique 1 : Victimation intraconjugale des femmes selon la tranche d'âge



(4) Lorsque c'est le cas, les femmes sont effectivement en situation de monoparentalité, mais quand elles ont été victimes (dans les deux ans précédant la date du questionnaire), elles étaient probablement en couple (et ont donc déclaré à la date du questionnaire, leur état doublée de leur agression passée par leur conjoint chez elles).

sur la victimation des femmes ne sont cependant pas présentés ici, soit qu'ils ne soient pas apparus statistiquement significatifs (comme la perception de l'efficacité de la police), soit que le format de cette première analyse n'ait pas permis de les y placer (comme la consommation

d'alcool au moment des violences ou le type de logement).

Les jeunes femmes particulièrement vulnérables à l'extérieur, celles de 30-39 ans au sein du foyer

En dehors du foyer, la victimation des femmes diminue globalement avec l'âge : la victimation en dehors du foyer entre 50 et 59 ans est entre 4 à 8 fois plus faible qu'entre 18 et 29 ans. Une exception à cette décroissance globale : les injures, plus fréquentes entre 30 et 39 ans qu'à tout autre âge. Au sein du foyer, la victimation des femmes ne diminue pas clairement avec l'âge. La victimation dans le cas des viols intraconjugaux augmente même : elle est 2 fois plus grande entre 50 et 59 ans qu'entre 18 et 29 ans. De plus, la catégorie des 30-39 ans apparaît nettement survictimée au sein du foyer, dans les viols comme dans les coups : 1,5 à 2 fois plus que la moyenne. Cette tranche d'âge semble donc particulièrement vulnérable, au sein du foyer comme en dehors, sans qu'une explication puisse en être facilement trouvée.

Les femmes seules et sans enfant beaucoup plus souvent victimes de leur ex-conjoint

La composition du foyer comprend la présence du conjoint et celle des enfants : les foyers monoparentaux sont, ici, ceux des femmes ou hommes vivant seuls après une union. Ils sont donc naturellement moins concernés par les violences conjugales

commises au sein du foyer (4). En revanche, ces familles monoparentales sont très nettement survictimées pour toutes les formes de violences commises en dehors du foyer : environ 5 fois plus que la moyenne, qu'il s'agisse de violences physiques, sexuelles ou verbales. Il est cependant impossible de démêler en première lecture si ces violences commises sont une cause, une conséquence ou un facteur coïncidant de la séparation des conjoints.

Le nombre d'enfants présents au sein du foyer a une influence beaucoup moins visible sur la victimation des femmes que la présence d'un conjoint. Deux faits saillants ressortent principalement du tableau 3 (ci-contre) : la présence de 3 enfants est liée à une plus grande agression physique au sein du foyer et la présence de 4 enfants ou plus à de plus nombreuses injures en dehors du foyer. En dehors de ces deux données, la victimation des femmes semble peu influencée par le nombre d'enfants au foyer ou, en tous cas, bien moins que par la présence conjugale d'un conjoint.

La profession influe plus sur les violences intraconjugales que la qualification

Le lien entre les violences subies par les femmes et leur niveau de qualification n'apparaît pas partout. Il est fort dans le cas des viols intraconjugaux au sein du foyer, où la victimation des femmes d'un niveau de 1^{er} cycle de supérieur est 2 fois plus grande que la moyenne, et, dans une moindre mesure, dans celui des violences physiques au sein du foyer, où la victimation des



© L. Sadin

Strasbourg, 1 h du matin.
Intervention de Police secours au domicile. La mère, prostrée dans sa cuisine, après que son fils ait tout cassé dans la maison et détruit tous les meubles suite à un « différend » avec sa compagne. Femme battue par son mari, elle voit son fils reproduire le modèle du père...

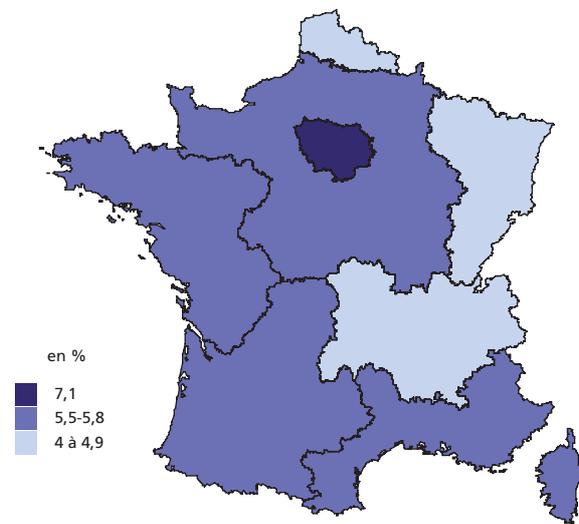
femmes sans qualification est la plus grande. Il est peu perceptible dans les autres cas. En tous cas, la qualification des femmes ne diminue pas clairement leur victimation intraconjugale, sauf dans le cas des violences physiques commises en dehors du foyer : les femmes de 3^e cycle universitaire en sont ainsi quatre fois moins victimes que celles sans qualification.

La distribution de la victimation intraconjugale des femmes selon la catégorie socioprofessionnelle (csp) est plus nette, les femmes cadres sont nettement moins victimes de violences en dehors du foyer, alors que les femmes employées ou ouvrières sont les plus touchées. Au sein du foyer, les femmes les plus victimes de violences sont les femmes artisans ou commerçants. En résumé, la victimation des femmes selon leur catégorie socioprofession-

nelle semble se répartir plus ou moins en trois groupes : cadre et professions intermédiaires moins victimes, artisans, commerçants plus souvent victimes au sein du foyer, employés et ouvriers en dehors du foyer.

La catégorie socioprofessionnelle des femmes a un lien plus fort avec leur victimation que leur qualification et si une catégorie socioprofessionnelle élevée semble protéger des violences intraconjugales, une qualification élevée non. Deux raisons non exclusives peuvent expliquer ce fait, l'une sociale, la seconde statistique : d'une part, l'intégration sociale se ferait par l'activité professionnelle plutôt que par le diplôme obtenu et, d'autre part, un « effet âge » (les jeunes sont plus diplômés et plus victimes que les plus âgés qui ont des csp plus élevées).

Pourcentage de femmes de 18-59 ans victimes de violences physiques au cours des deux dernières années par ZEAT (grandes régions)



Source : Insee - CVS 2007, 2008, 2009 empilées.

Les femmes du Nord-Pas-de-Calais et de l'Est de la France sont globalement moins souvent victimes de violences physiques (en prenant en compte toutes les violences physiques d'ordre non sexuel, en-dehors ou dans le ménage, et quel que soit l'auteur). Elles le sont un peu plus dans l'Ouest, le Bassin parisien et le Sud-Est. Mais surtout, l'Ile-de-France se détache avec une proportion nettement plus élevée de femmes victimes de violences physiques.

Tableau 2 : Victimation intraconjugale des femmes selon la composition du foyer

	Ensemble des femmes	Enfant de couple	Couple	Enfant de famille monoparentale	Famille monoparentale
Violences au sein du foyer commises par un conjoint					
Agressions physiques	1,2 %	ε	1,8 %	0,2	ε
Viols	0,2 %	ε	0,3 %	ε	ε
Violences en dehors du foyer commises par un conjoint ou ex-conjoint					
Agressions physiques	0,6 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %	3,0 %
Viols	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,8 %
Menaces	0,6 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	3,3 %
Injures	0,7 %	0,2 %	0,4 %	0,4 %	3,7 %

Source : Insee - Enquêtes CVS empilées 2007-2008-2009.

Champ : Victimation subie au cours des deux années précédant l'enquête par les individus de 18-59 ans résidant en France métropolitaine.

Tableau 3 : Victimation intraconjugale des femmes selon le nombre d'enfants au foyer

	Ensemble des femmes	Foyer sans enfant	Foyer avec 1 enfant	Foyer avec 2 enfants	Foyer avec 3 enfants	Foyer avec 4 enfants ou plus
Violences au sein du foyer commises par un conjoint						
Agressions physiques	1,2 %	1,1 %	1,2 %	1,2 %	1,7 %	1,1 %
Viols	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	ε	ε
Violences en dehors du foyer commises par un conjoint ou ex-conjoint						
Agressions physiques	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,4 %	1,0 %	0,8 %
Viols	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Menaces	0,6 %	0,6 %	0,7 %	0,6 %	0,5 %	0,7 %
Injures	0,7 %	0,4 %	0,9 %	0,7 %	0,7 %	1,6 %

Source : Insee - Enquêtes CVS empilées 2007-2008-2009.

Champ : Victimation subie au cours des deux années précédant l'enquête par les individus de 18-59 ans résidant en France métropolitaine.

Des femmes d'Europe de l'Est plus souvent victimes de coups, menaces et injures en dehors du foyer

Plus que les nationalités précisément, ce sont les groupes de nationalités qui sont parfois liés avec les violences faites aux femmes. Les femmes françaises sont toujours fidèlement représentées dans chacune des catégories de violences subies, puisque, par leur nombre, elles dominent l'échantillon. Comme dans le cas des catégories socioprofessionnelles, un clivage apparaît entre violences commises en dehors ou au sein du foyer.

Au sein du foyer, une légère survictimation intraconjugale est constatable chez les femmes du Maghreb (5) pour ce qui est des violences physiques ou sexuelles. À l'extérieur du foyer, une forte survictimation conjugale est notable chez les femmes de l'Union européenne élargie (pays de l'Europe autres que ceux de l'Europe des 15, essentiellement des pays d'Europe de l'Est (6)) : 5 à 6 fois plus souvent que la moyenne, pour les coups, menaces et injures de la part de leurs conjoints ou ex-conjoints.

Par ailleurs, certains groupes de nationalités semblent associés à une seule forme de violence, dans laquelle ils sont surreprésentés, alors qu'ils sont sous-représentés dans toutes les autres. C'est le cas des femmes françaises par naturalisation surtout victimes de viols intraconjugaux commis à l'extérieur du foyer (ou



© L. Sédin

Urgences médico-judiciaires, Bondy (93).

Cette femme de 26 ans vit avec son compagnon depuis 5 ans. « Il s'est mis à me battre au bout d'un an, c'est la première fois que c'est si sérieux. Il m'a tapée aujourd'hui à la tête, au ventre, au bras. C'est la première fois que je porte plainte. Ma mère a été battue par mon père. Moi, je ne veux plus vivre ça ! »

(5) Algérie, Maroc, Tunisie.

(6) Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre (sans la partie nord de l'île) et Malte.

(7) Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche.

(8) Lorraine Tournyol du Clos & Thomas Le Jeannic, « Les violences faites aux femmes », Insee Première n° 1180, février 2008.

antérieurement à une séparation), des femmes d'Europe occidentale (Europe des 15 (7)) pour les viols intraconjugaux commis au sein du foyer et des femmes d'Afrique subsaharienne pour les violences physiques intraconjugales commises en dehors du foyer.

Les viols intraconjugaux en dehors du foyer plus fréquents dans l'habitat parisien

La zone d'habitation a un lien statistique fort avec quelques-unes des formes de violences faites aux femmes. Le lien le plus fort est celui des viols intraconjugaux commis en dehors du foyer à Paris (3 fois plus fréquents que la moyenne), alors que les habitats ruraux semblent surtout liés aux violences physiques au sein du foyer (1,5 fois plus que

la moyenne). Un troisième lien notable apparaît entre les violences physiques ou les menaces en dehors du foyer et l'habitat en centre ville dans une commune de moins de 100 000 habitants (1,5 à 2 fois plus que la moyenne).

Un suivi judiciaire et médical des victimes très déficient

Que se passe-t-il après une violence intraconjugale commise sur une femme ? On sait que la plupart d'entre elles ne portent pas plainte (8), mais plus précisément ? En fait, les réactions sont très différentes selon que la violence conjugale a été commise au sein du foyer ou en dehors. Au sein du foyer, les plaintes ou main courante sont l'exception. Une femme sur dix porte plainte dans le cas des violences physiques, alors que presque la moi-

Tableau 4 : Victimation intraconjugale des femmes selon la qualification

	Ensemble des femmes	2/3 ^e cycle universitaire	1 ^{er} cycle universitaire	Bac	CAP	Brevet	Aucun
Violences au sein du foyer commises par un conjoint							
Agressions physiques	1,2 %	1,3 %	1,1 %	1,2 %	1,0 %	1,1 %	1,5 %
Viols	0,2 %	0,2 %	0,4 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %
Violences en dehors du foyer commises par un conjoint ou ex-conjoint							
Agressions physiques	0,6 %	0,2 %	0,4 %	0,5 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %
Viols	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,2 %
Menaces	0,6 %	0,6 %	0,8 %	0,6 %	0,6 %	0,7 %	0,5 %
Injures	0,7 %	0,5 %	0,7 %	0,6 %	0,8 %	0,7 %	0,7 %

Source : Insee - Enquêtes CVS empiilées 2007-2008-2009.

Champ : Victimation subie au cours des deux années précédant l'enquête par les individus de 18-59 ans résidant en France métropolitaine.

Tableau 5 : Victimation intraconjugale des femmes selon leur catégorie socioprofessionnelle (csp)

	Ensemble des femmes	Artisan, commerçant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Violences au sein du foyer commises par un conjoint						
Agressions physiques	1,2 %	1,6 %	1,2 %	1,1 %	1,3 %	1,2 %
Viols	0,2 %	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %
Violences en dehors du foyer commises par un conjoint ou ex-conjoint						
Agressions physiques	0,6 %	0,4 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	0,8 %
Viols	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,4 %
Menaces	0,6 %	0,7 %	0,4 %	0,5 %	0,8 %	0,6 %
Injures	0,7 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,9 %	0,5 %

Source : Insee - Enquêtes CVS empilées 2007-2008-2009.

Champ : Victimation subie au cours des deux années précédant l'enquête par les individus de 18-59 ans résidant en France métropolitaine.

Tableau 6 : Victimation intraconjugale des femmes selon leur nationalité

	Ensemble des femmes	Française	Française par acquisition	UE des 15	UE des 15+	Algérie, Maroc, Tunisie	Afrique subsaharienne	Autre
Violences au sein du foyer commises par un conjoint								
Agressions physiques	1,2 %	1,2 %	0,6 %	1,3 %	1,7 %	1,7 %	1,2 %	2,1 %
Viols	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	ε	0,5 %	ε	0,4 %
Violences en dehors du foyer commises par un conjoint ou ex-conjoint								
Agressions physiques	0,6 %	0,6 %	0,2 %	0,2 %	3,6 %	0,1 %	0,8 %	0,1 %
Viol	0,2 %	0,2 %	0,5 %	ε	ε	ε	0,1 %	0,3 %
Menaces	0,6 %	0,7 %	0,2 %	0,2 %	3,6 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Injures	0,7 %	0,7 %	0,3 %	0,4 %	3,6 %	1,3 %	ε	ε

Source : Insee - Enquêtes CVS empilées 2007-2008-2009.

Champ : Victimation subie au cours des deux années précédant l'enquête par les individus de 18-59 ans résidant en France métropolitaine.

tié d'entre elles font seulement appel au SAMU ou à un médecin. Dans le cas d'un viol, très peu de plaintes ou de mains courantes sont déposées, moins d'une femme sur quatre fait appel au SAMU ou à un médecin et plus des trois quarts (78 %) ne donnent aucune suite. Pour les agressions à l'extérieur du foyer, les plaintes ou mains courantes sont plus fréquentes (de 18 à 48 %), surtout dans le cas des violences physiques ou des viols, mais plus de la moitié des victimes ne donnent pas beaucoup plus de suite qu'une assistance médicale, voire aucune suite (70 à 80 % dans le cas des injures et menaces). En résumé, la plupart des femmes victimes de violences intraconjugales ne souhaitent pas, ou n'osent pas, donner de suites policières ni de simples signalements.

Un sentiment d'insécurité plus fort chez les femmes victimes de violences

Enfin, dans le suivi psychologique des femmes victimes de violences conjugales, le sentiment d'insécurité est, naturellement, une donnée très importante. Ce sentiment d'insécurité est, sans surprise, fortement lié à une victimation antérieure. Ainsi, les femmes qui disent ne pas se sentir en sécurité sont presque toujours deux fois plus nombreuses que la moyenne à avoir subi une violence précédemment. Cette surreprésentation est particulièrement forte chez les femmes déjà victimes de violences physiques au sein du foyer ou de menaces conjugales en de-

hors, peut-être parce qu'il s'agit dans ces cas de violences régulièrement répétées.

L'urgence d'une prévention des violences et d'un suivi des victimes, pourtant très délicat à mettre en place

La prévention des violences faites aux femmes, et particulièrement des violences conjugales, est, à juste titre, on l'a dit en introduction, une priorité affichée de l'action gouvernementale. Malheureusement, c'est un phénomène aussi dramatique que méconnu, parce que les situations sont très diverses, parce que les moyens d'action sont encore limités (9) et parce que la réaction

(9) Un délit de violence psychologique a été adopté par l'Assemblée nationale en février 2010.



© L. Sadin

Marseille, 1 h du matin.

Cette femme a été battue par son mari. elle s'est sauvée du domicile et s'est réfugiée dans un café. Le patron du café, qui a eu peur de l'intervention du mari, a appelé la police.

la plus fréquente des victimes est de ne pas les signaler. Notre analyse du phénomène ne prétend évidemment pas avoir la profondeur nécessaire à une complète appréhension de ce fléau social, appréhension pourtant indispensable à l'élaboration d'une poli-

tique réaliste et adaptée de prévention des violences et de suivi des victimes. Mais la diversité des situations évoquées (âge, composition du foyer, catégorie socio-professionnelle, niveau d'éducation, nationalité, etc.) permet déjà de nourrir la réflexion pour

envisager une attention concertée des services de police et de gendarmerie, de la Justice et des différents acteurs sociaux pour prévenir autant que possible les violences au sein des couples, les violences faites aux femmes. ■

Graphique 2 : Suites données aux violences intraconjugales subies par les femmes

